

International

>> Ethique

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

Une résolution au Parlement européen pour l'interdiction du clonage

La commission de l'Agriculture du Parlement européen a adopté, le 25 juin, une résolution visant à faire interdire par la Commission le clonage d'animaux à des fins alimentaires, de même que l'élevage d'animaux clonés ou de leur progéniture. Les parlementaires souhaitent également que soient prohibées l'importation d'animaux clonés, de leur progéniture, de leur sperme et de la viande et des produits qui en sont issus ainsi que la mise sur le marché de viande ou de produits laitiers provenant d'animaux clonés ou de leur descendance.

Mortalité élevée

Les membres de la commission s'appuient sur les rapports rendus par plusieurs groupes d'experts européens. Ainsi, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire a souligné dans un avis publié en janvier 2008 les problèmes de santé, de bien-être et de mortalité élevée suscités par le clonage.

Le Groupe européen d'éthique a indiqué pour sa part qu'il ne voyait aucune raison valable de poursuivre la production de denrées à partir de clones ou de leurs descendants. Il considère en effet que les niveaux actuels de souffrance et les problèmes de santé des animaux concernés rendent la technique du clonage douteuse sur le plan moral.

Mise en péril de l'image du modèle agricole européen

Pour appuyer leur demande, les députés font état de leurs inquiétudes sur les effets du clonage.

Ils appréhendent notamment que l'image du modèle agricole européen, construite sur la qualité des produits, le respect de l'environnement et l'observation de règles sévères sur le bien-être animal, en pâtisse. Ils redoutent de plus une diminution de la diversité génétique des animaux d'élevage.



Coralie Vigny

Le développement du clonage pourrait entraîner une diminution de la diversité génétique des animaux d'élevage.